

BACHELOR DE LA PÂTISSERIE FRANCAISE

Modalités d'admission
Rentrée 2019

SOMMAIRE

MODALITES D'ADMISSION 2019	3
DATE DE RENTREE	
CONDITIONS D'ADMISSION	3
DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE	3
ORGANISATIONS GENERALES DES EPREUVES DE SELECTIONS	3
DEROULEMENT DES EPREUVES	4
PUBLICATION DES RESULTATS ET CONFIRMATION D'ADMISSION	5
CANDIDATS ETRANGERS	6
INFORMATIONS PRATIQUES	7
DATE DE RENTREE	7
PLACEMENT EN ENTREPRISE, STAGES EN FRANCE ET A L'ETRANGER	7
COUVERTURE SOCIALE	7
FRAIS DE DOSSIER	7
FRAIS DE FORMATION	7
MODALITES DE PAIEMENT	8
FINANCEMENT DES ETUDES	8
CONTACT	8

MODALITES D'ADMISSION 2019

- **Date de rentrée**

- **2 septembre 2019**

Date limite de dépôt de dossier de candidature: **5 août 2019***

**En cas d'envoi au-delà de la date limite de candidature, nous vous invitons à prendre contact avec le département Recrutement et Admissions.*

- **Conditions d'admission**

- Être titulaire d'un baccalauréat général ou technologique ou équivalence (diplôme de Niveau IV)
- Être âgé de 18 ans ou plus à la fin du 1^{er} semestre d'études (Pour les étudiants mineurs, consulter le département recrutement et admissions)
- Avoir réussi les épreuves de sélection.

- **Dépôt du dossier de candidature**

Le **dossier de candidature** est téléchargeable sur le site internet www.ducasse-education.com ou en adressant un email à admissions@ensp-adf.com

Une fois complété et accompagné des pièces demandées et du paiement des frais de dossier, l'adresser **avant la date limite de candidature**.

En cas de difficultés pour télécharger ou compléter le dossier, vous pouvez contacter notre département Recrutement et Admissions via admissions@ensp-adf.com ou par téléphone au +33(0)4 71 65 79 61 ou 62 ou 68.

IMPORTANT : Compte tenu du nombre de place limité, nous vous recommandons de nous adresser votre dossier dans les meilleurs délais, avant la date limite de candidature.

- **Organisation générale des épreuves de sélection**

La sélection des candidats s'effectue en 3 étapes successives et éliminatoires :

1. **Analyse** du dossier de candidature par le comité pédagogique de Ducasse Education
2. **Epreuve écrite** d'admissibilité
3. **Epreuve orale** d'admission

Schéma général de recrutement et d'admission



• Déroulement des épreuves

1. Sélection des dossiers

Votre dossier de candidature sera évalué par notre comité pédagogique. Un e-mail vous informant de la suite donnée à votre candidature (convocation aux épreuves écrite et orale ou dossier refusé), vous sera envoyé dans les 15 jours à compter de la date de réception de votre dossier de candidature complet.

Si vous résidez à l'étranger, les modalités de déroulement des sélections vous seront précisées après réception de votre dossier de candidature. En effet, l'organisation matérielle des épreuves est adaptée à l'éloignement géographique des candidats étrangers

2. Epreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve consiste en un QCM (questionnaire à choix multiple) portant sur les métiers de la restauration. Il s'articule principalement autour des thématiques suivantes :

- Culture professionnelle (restaurants, grands chefs, organisation des brigades...)
- Connaissances des produits (légumes, poissons, céréales...)
- Connaissances des gestes, du matériel et du vocabulaire professionnel

Le candidat ne doit pas se déplacer pour l'épreuve écrite. Celle-ci s'effectue en ligne via un logiciel spécialisé.

Le candidat qui passe avec succès cette étape est déclaré **admissible** et convoqué pour l'épreuve orale d'admission. Le candidat **non admissible** aura la possibilité de se représenter au concours d'entrée à la session suivante en adressant un nouveau dossier de candidature.

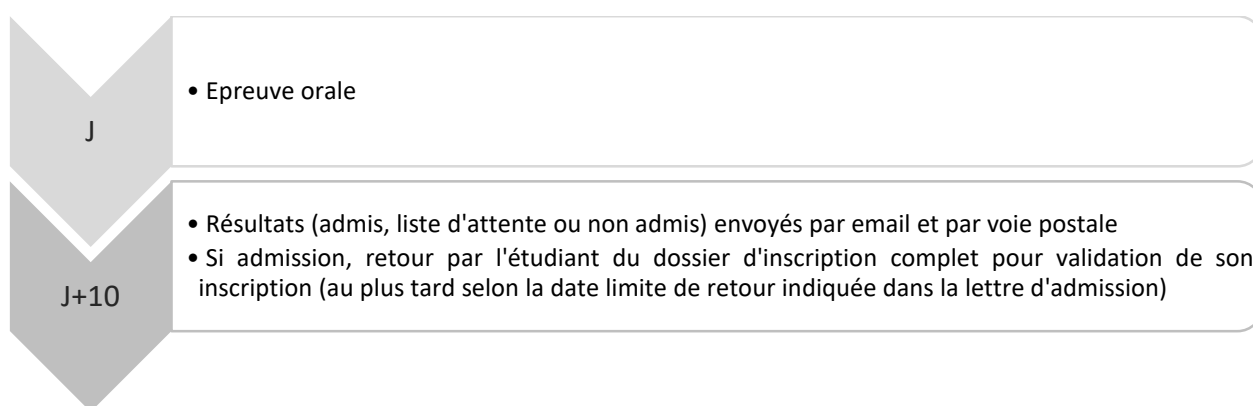
Les résultats d'admissibilité seront communiqués, par e-mail, dans les deux semaines suivant l'épreuve et les candidats déclarés admissibles recevront également leur convocation pour l'épreuve orale.

3. Epreuve orale d'admission

L'épreuve consiste en un entretien de 15 à 20 minutes avec un jury composé de chefs formateurs et de membres du département Recrutement et Admissions de Ducasse Education. Il a pour but d'évaluer les critères suivants :

- Motivation
- Aptitude pour la voie professionnelle choisie
- Cohérence du projet professionnel
- Présentation et savoir-être conformes aux normes en vigueur dans les métiers de bouche

• Publication des résultats et confirmation d'admission



Afin de confirmer votre inscription, il vous sera demandé de nous faire parvenir les éléments suivants :

- Le bulletin d'inscription complété et signé
- Les Conditions Générales de Vente signées
- Le règlement intérieur signé
- Le paiement des frais d'inscriptions d'un montant de 500 € (chèque libellé à l'ordre de l'Ecole Nationale Supérieure de Pâtisserie ou par virement bancaire). Cet acompte est non remboursable
- La fiche médicale dûment complétée. Celle-ci n'est pas éliminatoire et a un but d'informations pour l'équipe pédagogique en cas de nécessité.
- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile
- Une copie de la carte vitale

Sans réponse de votre part dans les délais indiqués, votre inscription sera annulée.

- **Candidats étrangers**

Les candidats possédant un diplôme étranger devront produire un document attestant de son équivalence avec le diplôme français requis (Bac minimum).

Si vous résidez en France, vous pouvez vous adresser au Rectorat de votre académie afin d'obtenir cette attestation. Les coordonnées des rectorats sont sur le site :

www.education.gouv.fr/cid3/les-rectorats-services-departementaux-education-nationale.html

Si vous résidez à l'étranger, vous pouvez adresser votre demande à :

CIEP – ENIC – NARIC France

www.enic-naric.net

Pour les candidats non francophones, optant pour le cursus en français, une maîtrise de la langue française est indispensable. Nous demandons à tous les candidats de fournir un document attestant d'un niveau B2 au DELF (Diplôme d'Etudes en Langue Française) ou équivalent.

Pour toute information complémentaire concernant le DELF, consultez le site :

www.ciep.fr/delf-dalf-idf.fr

Pour les candidats non anglophones, optant pour le cursus en anglais, un score minimum de 605 points au TOEIC (ou équivalent) est demandé.

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Date de rentrée**

- 2 septembre 2019

Nombre de places limitées à 12 étudiants par classe pour **Bachelor de la Pâtisserie Française**.

- **Période de formation en entreprise, stages en France et à l'étranger**

Pour les stages de 1^{ère} et 2^{ème} année, l'école accompagne les étudiants dans la recherche de leur stage.

Les étudiants qui souhaitent réaliser leur stage de 2^{ème} année à l'étranger doivent prendre l'initiative de la recherche de l'entreprise d'accueil. L'équipe pédagogique valide toutefois le choix de l'entreprise.

- **Couverture sociale**

L'étudiant doit s'assurer d'être toujours couvert par une couverture sociale (en tant qu'ayant droit) ou sinon procéder à la demande d'ouverture de droits à l'assurance maladie. Il doit aussi s'assurer d'être couvert par une complémentaire santé et justifier d'une assurance responsabilité civile. Consultez le département Recrutement & Admissions pour plus d'informations.

- **Frais de dossier**

80 € à transmettre lors de l'envoi de candidature (non remboursables).

- **Frais de formation**

	1 ^{re} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Frais d'inscription *	1 000 €		
Frais de scolarité **	10 300 €	10 800 €	10 800 €
Matériel et tenues professionnels	600 €	300 €	100 €
Matériel pédagogique	300 €	300 €	300 €
TOTAL	12 200 €	11 400 €	11 200 €

*Frais d'inscription non remboursables

**Le tarif est susceptible d'être revalorisé chaque année.

Une participation aux frais pourra être demandée pour toute visite ou séjour professionnel éventuel.

- **Modalités de paiement**

Nous avons pris connaissance des Conditions Générales de Vente de la formation et déclarons accepter les frais de formations qui nous ont été transmis. Nous avons notamment pris note que :

- Le paiement des frais d'inscription doit être effectué lors de l'envoi du dossier d'inscription afin de confirmer définitivement l'inscription (500 € ; non-remboursables).
- Paiement de la 1ère année : 30% des frais de formation de l'année doivent être réglés en acompte, un mois avant le jour de la rentrée scolaire. Le solde des frais devra être réglé, suivant l'échéancier mensuel transmis par le département Recrutement & Admissions de Ducasse Education.
- Paiement de la 2ème et 3ème années : 30% des frais de formation de l'année doivent être réglés en acompte, un mois avant le jour de la rentrée. Le solde des frais de formation de chaque année devra être réglé, suivant l'échéancier mensuel transmis par le département Recrutement & Admissions de Ducasse Education.

En cas de départ en cours d'année aucun remboursement même partiel ne sera effectué.

- **Contact**

Ecole Nationale Supérieure de Pâtisserie - Département Recrutement et Admissions

125, Allée de Montbarnier, 43200 Yssingeaux

Téléphone : +33 (0)4 71 65 79 61 / 62 ou 68

FAX : +33(0)4 71 65 79 67

Email : admissions@ensp-adf.com